

Auguste de TALHOUET



Un Haussmann ludois...

Imagine-t-on Le Lude sans le boulevard Fisson ou celui de l'Hospice ? Impensable me direz-vous. Et pourtant, c'est ce que connurent nos arrière-grands-parents jusque dans le milieu des années 1850.

Pour accéder de la place du Mail à celle du Champ de foire, deux possibilités s'offraient à eux : soit en traversant la ville par les rues de la Boule d'Or, de l'Image, Basse et du Champ de foire, soit en empruntant ce qui est notre rue des Récollets qui se prolongeait alors par une ruelle aboutissant à la rue du Cheval noir.

La communication était donc extrêmement difficile entre ces deux principales places de marché, notamment les jours de foire quand à la foule s'ajoutaient les bestiaux.

Dès le 27 novembre 1853¹, Auguste de Talhouët soumit au Conseil municipal le projet de création d'un boulevard destiné à les relier, projet qui fut approuvé à une large majorité. L'étude en fut confiée à l'agent voyer d'arrondissement à charge par lui de proposer plusieurs solutions et leur coût.

L'affaire fut rondement menée puisque dès le 3 décembre il présentait ses plans et devis². L'un d'eux prévoyait une voie courbe empruntant la rue des Récollets et la ruelle la prolongeant, le second une voie rectiligne de la place du Champ de foire à la route de La Flèche puis ensuite de cette route au Mail, soit par une ligne droite, soit par une ligne brisée, solution qu'il privilégiait pour la moindre dépense.

En même temps, il proposait l'ouverture d'un boulevard parfaitement rectiligne de la place du Mail au Loir, dont l'accès se faisait alors par la rue des Paradis, puis en empruntant une partie de la rue Gendrottière, une partie de la rue des Bichousières et, enfin, une rue aujourd'hui disparue et nommée des Vézins.

Prenant modèle sur Haussmann, il envisageait 18 mètres de largeur pour le grand axe, 12 mètres pour son prolongement et enfin 11 mètres pour le boulevard de l'Hospice.

Immédiatement on soumit le projet du boulevard du Champ de foire à l'enquête publique et 42 personnes y répondirent. 7 seulement se prononçaient pour la ligne courbe et 35 pour la ligne droite avec sa seconde variante qui fut définitivement retenue par la délibération du 26 décembre 1853.

¹ Cette délibération comme celles visées plus loin sont consultables dans les registres conservés aux Archives communales, D 62 & 64

² Archives municipales 1 O 2



A.D. de la Sarthe – Plan cadastral du Lude 1846 – Tableau d'assemblage

Restait à en assurer le financement. Pour ce faire, il était nécessaire de contracter un emprunt de 25.000 francs qui allait forcément entraîner une majoration des impositions. D'où la nécessité de recueillir l'avis des plus imposés. Heureuse époque où ceux qui étaient amenés à payer étaient consultés...

Dès le lendemain, 27 décembre, ils furent réunis et 26 votants sur 29 approuvèrent le projet d'emprunt et d'imposition extraordinaire de 5 centimes pendant 10 ans.

Aussitôt, Auguste de Talhouët contacta les propriétaires concernés, ils étaient 15.

Qu'abandonnaient-ils ?

Augustin Guyot-Duvigneul, propriétaire de l'ancien couvent des Récollets, céda 1432 m² de terrain, sa voisine, Madame Hilaire Verger, propriétaire de l'ancien collège, 1278. D'autres avaient des emprises plus modestes de l'ordre de quelques dizaines de mètres.

En outre, neuf maisons ou portions de maisons firent les frais de l'opération. Ce n'était pas considérable, compte tenu de la longueur du boulevard envisagé, environ 630 mètres.

Comment furent calculées les indemnités, en ne considérant que les terrains nus ? Celui de Guyot-Duvigneul lui fut payé 73 centimes le m², celui de sa voisine, Madame Hilaire Verger, 1 franc 23. A d'autres en plus de leur prix, la commune leur abandonnait une partie de l'ancienne ruelle devenue inutile.

Entre temps on avait réduit à 12 mètres l'artère principale et à 10 mètres son prolongement. Le Lude n'était pas Paris. Outre une réduction de la dépense, le Conseil pensa, avec sagesse, une libération de terrains propices à la construction.

Curieusement, il n'y eut pas de réticents et nul besoin de recourir à l'expropriation. Bon nombre d'entre eux virent immédiatement la plus-value que la création du boulevard pouvait donner aux terrains leur restant.

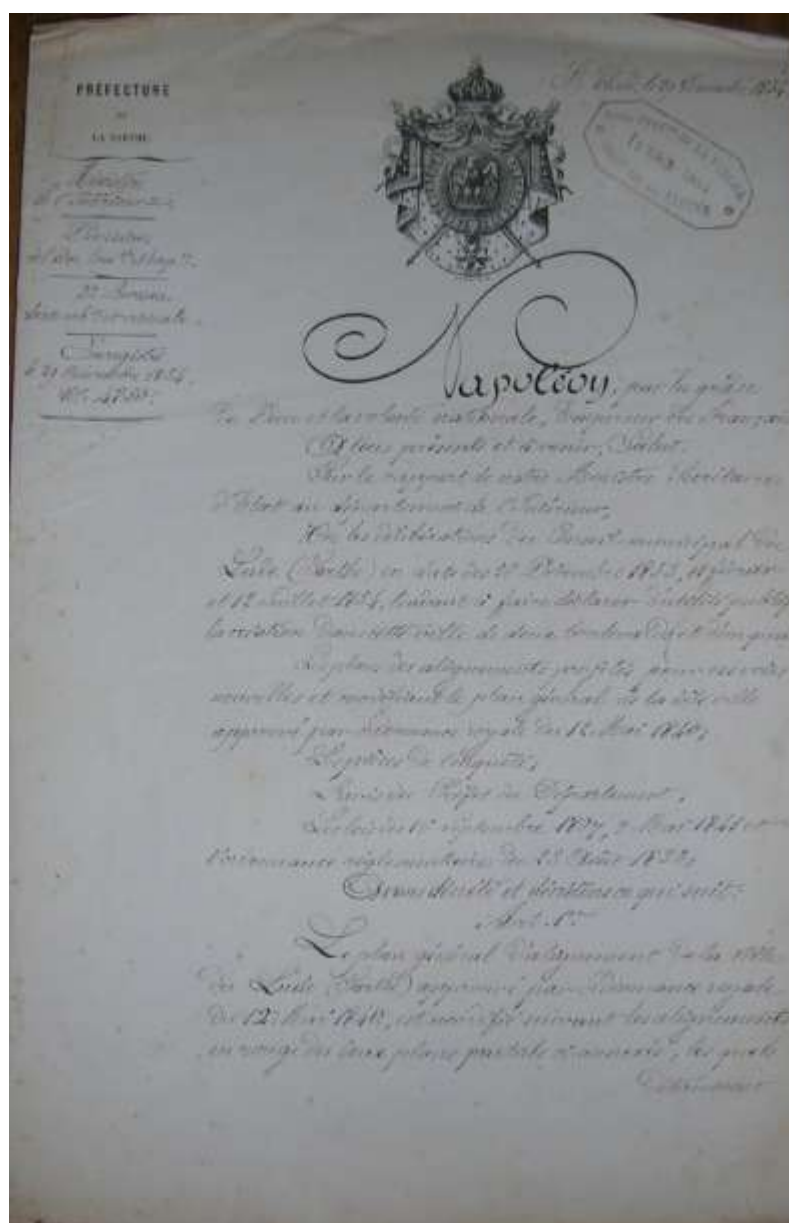
Pour toutes ces acquisitions foncières, la Ville déboursa 17.400 francs.

Comme on ne rencontra aucune réticence, un marché de travaux fut passé avec Pierre Richard, un entrepreneur de travaux publics du Lude, marché s'élevant à 6.300 francs, l'entrepreneur s'obligeant, par ailleurs, à employer des ouvriers du Lude.

Par délibération du 11 février 1854, le Conseil municipal sollicitait une déclaration d'utilité publique et l'autorisation d'exproprier. A la suite, le Préfet prenait un arrêté le 20 juin (plus de quatre mois après...) soumettant le projet à l'enquête. Dans la foulée, et par sa délibération du 12 juillet, le Conseil constatait qu'aucune réclamation n'avait été formulée et renvoyait donc son dossier pour obtenir l'autorisation suprême.

Celle-ci intervenait sous forme d'un décret signé de Napoléon III lui-même à Saint Cloud le 29 novembre 1854.

Le décret modifiait donc le plan d'alignement de la ville, déclarait le projet d'utilité publique et autorisait la Commune à acquérir les biens concernés, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation.



Archives municipales du Lude 1 O 2

Restait à régulariser les ventes des immeubles, ce qui fut fait par deux actes de Rivière, notaire au Lude des 15 & 26 janvier 1855³ qui reçurent l'approbation préfectorale le 26 mai.

Les travaux pouvaient donc débiter...

En réalité, ils durent démarrer beaucoup plus tôt car dès le mois de mars 1854 un premier mandat de paiement était émis au profit de Pierre Richard.

Quelle fut leur durée ? Difficile à évaluer car dans le traité passé avec l'entrepreneur il avait été stipulé « *les travaux marcheront en raison des fonds disponibles* ».

³ A.D. de la Sarthe – 4 E 121 399

En tout état de cause, ils étaient achevés en fin d'année 1855. Ne restait plus alors qu'à inaugurer la nouvelle voie que l'on baptisa provisoirement boulevard du Champ de Foire.

Quant au coût final, on ne s'écartait pas du budget et même on atténuait la dépense par la vente, le 7 mai 1854, des matériaux provenant des constructions démolies pour un montant de 910 francs environ.

Au recensement de 1856⁴, on dénombrait déjà sept maisons neuves. Toutes ne peuvent être exactement situées mais, à coup sûr, celles portant les n°s 14 et 40, cette dernière reconstruite depuis. Dix ans après, quatre nouvelles constructions étaient édifiées.

Les années 1870 virent l'avènement de maisons importantes.

En 1866⁵, Augustin Guyot-Duvigneul cédait à Alfred Cousturier, le médecin, 555 m² de terrain sur la base de 4,50 francs le m². C'est aujourd'hui le n° 59. Il récidivera deux ans plus tard en cédant le terrain du n° 57 puis l'année suivante celui du n° 60.



Pour ce dernier, il se contentera de 4,23 francs le m². Il convient de dire que l'acheteur était le Bureau de Bienfaisance en vue de l'établissement des sœurs garde-malades.

⁴ Archives communales du Lude – F 3

⁵ A.D. de la Sarthe – Minutes Derré – 4 E 121/436

Le 1^{er} novembre 1869 c'est au tour d'Edouard Baudry d'acheter 988 m² de terrain⁶. On a beau être jour de Toussaint, ce ne sera pas la fête de l'ancien notaire puisque Jean Morin lui cèdera la parcelle sur la base de 5,36 francs le m², là où s'élève le n° 31.

En cédant à la Ville leurs terrains, les différents propriétaires avaient réellement fait un placement sur l'avenir.

L'appellation de boulevard du Champ de Foire ne convenait plus à cette élégante voie. A l'unanimité et sur proposition de l'un de ses membres, le Conseil décida le 14 février 1870 de la baptiser Fisson, « *pour perpétuer le nom d'un des bienfaiteurs de la commune* ». Il faudra tout de même attendre le 25 mai 1878 pour que trois plaques en marbre avec lettres dorées soient apposées le long du boulevard où elles sont toujours visibles.



L'arrivée du chemin de fer poussa nos élus à une nouvelle réflexion, l'accès à la gare se faisant de manière peu commode par la rue d'Accès, la bien nommée... On envisagea donc le prolongement du boulevard du Champ de Foire jusqu'à la cour de la gare et parallèlement d'ouvrir la rue du Parc jusqu'à cette même cour. La décision en fut prise le 16 novembre 1869 et confirmée le 8 septembre 1871.

La dépense totale fut chiffrée à 24.100 francs couverte par un emprunt de 10.000 francs.

Sept propriétaires étaient concernés. Tous adhèrent au projet.

⁶ A.D. de la Sarthe – Minutes Lagrange – 4 E 120/361

Le Préfet put donc prendre le 22 novembre 1871 un arrêté autorisant la Commune à acquérir les terrains. Restait à exécuter les travaux pour lesquels l'adjudication n'intervint que le 22 juin 1873. Pourquoi un tel retard ?

En tout cas, l'entrepreneur Martineau avait un délai de deux mois pour faire le travail et à fin 1873 tout était bouclé.

La construction se poursuivait à bon rythme et au recensement de 1886, on comptera 36 maisons.

* * *

En même temps, on se préoccupait de l'ouverture du boulevard de l'Hospice. Les finances communales n'étant pas inépuisables, on décida que les travaux se feraient en deux temps. Au total c'était environ trente propriétaires qui étaient concernés.

La première tranche partait de la rue des Bichousières pour aller au Loir et ne donna lieu à aucune difficulté, sinon les interminables formalités administratives. Là encore, c'est Pierre Richard qui exécuta les travaux, achevés dans le premier trimestre 1857.

Le temps de se refaire une santé financière et le 2 juillet 1861 est décidée la réalisation de la deuxième tranche, du Mail à la rue des Bichousières.

Pour cinq propriétaires, on dut recourir à l'expropriation. En réalité, un seul faisait la forte tête, Charles Méterreau. Celui-ci demandait 3.863 francs, outre les matériaux provenant d'une petite construction à démolir. La Ville lui offrait 1.100 francs. Pour les autres ce n'est que par subtilité juridique qu'il fallut passer par cette procédure. A l'amiable, la Ville ne pouvait acquérir que les emprises nécessaires à la réalisation du boulevard alors que les intéressés demandaient qu'on leur achète la totalité de leur terrain.

Le jugement intervint le 2 juin 1862 et le 7 février 1863 le jury d'expropriation allouait à Méterreau 2.500 francs. Le bonhomme avait bien fait de résister aux offres de la Ville...

Pour l'exécution des travaux, chiffrés à 3.499,60 francs, un marché est passé le 15 avril 1864 avec Jacques Piétin, un entrepreneur de Saint Germain d'Arcé. Il aura trois mois pour les réaliser.

Le 24 septembre 1861, le Conseil municipal apprenait avec satisfaction que le Conseil général avait décidé la construction d'un pont en pierre et que l'on pourrait ainsi terminer l'aménagement du quai. Naïvement, on pensait que la dépense du pont serait supportée en totalité par le Département et que l'Etat interviendrait pour les 2/3 dans celle du quai.

Le 15 juin 1863 on déchantait. La Ville devait contribuer à la dépense pour 35.000 francs.

En hâte, le lendemain, on réunit les plus imposés et on décida d'un nouvel emprunt avec une majoration des centimes additionnels.

Les travaux de ces deux ouvrages furent rondement menés et le 17 septembre 1865 on pouvait procéder à leur inauguration.

* * * *

Nous sommes le 11 mai 1858. De nombreux ludois sont massés dans les rues du Commerce et du Château, les plus anciens avouant n'avoir jamais vu autant de personnalités assemblées en même temps. Auguste de Talhouët a revêtu son uniforme de Maire pour accueillir Léon Chevreau, le Préfet de la Sarthe. Ce dernier, comme le Sous-Préfet de La Flèche, sont là en uniforme de gala.



Que justifie un tel rassemblement ? Tout simplement la pose de la première pierre de la future mairie⁷.



Mais avant d'en arriver à ce jour, près de quatre années se seront écoulées.

Dans le cours de l'année 1854, Auguste de Talhouët et ses adjoints estiment que les vieilles halles sont obsolètes et doivent être remplacées. Par ailleurs on est très à l'étroit dans le bâtiment qui est utilisé tant par la mairie que par l'école.

En 1840 un tel projet avait déjà été envisagé mais ne put se réaliser faute de moyens suffisants. Quinze ans après, ce n'était plus le cas. On avait hérité de François Fisson...

Restait à trouver un emplacement favorable.

⁷ Archives communales 1 M 4

Le dossier fut soumis à l'agent voyer d'arrondissement qui, après étude proposa ses plans.

L'un prévoyait la construction sur la place du Marché au blé, de cette place à la rue du Château, le second à l'emplacement de la maison d'Adrien Fouray, le percepteur, (les parcelles 731 & 732) maison dont il n'avait que l'usufruit, la nue-propriété étant à ... Auguste de Talhouët. En même temps, on prévoyait l'élargissement des rues du Commerce et du Château et leur mise à l'alignement.



A.D. de la Sarthe – Plan cadastral du Lude 1846⁸

Le 11 novembre 1854, on en vint à la discussion et à l'examen des coûts. A l'emplacement Fouray, la facture s'élevait à environ 67.000 francs, pour l'autre, il était chiffré à près de 78.000 francs.

Sur demande d'un membre du Conseil, on demanda un nouveau projet combinant les deux qui fut évalué à 88.750 francs.

Le projet fut soumis à enquête publique et sur les 114 personnes qui présentèrent des observations 101 exprimèrent leur préférence pour l'emplacement de la place du marché. En même temps, certaines firent des souscriptions.

⁸ Sur le plan : en vert la propriété Fouray, en bleu celle de Pays, en jaune celle de Lemonnier et en rouge celle de Poilvilain

Le dossier dut faire de nombreuses navettes car le projet ne fut autorisé et déclaré d'utilité publique que le 26 mai 1856 par un décret signé de l'Empereur. Restait maintenant à réaliser les acquisitions foncières. Comme on peut s'en douter, la chose fut malaisée.

Avec la famille Tournet dit Desplantes, on parvint à s'entendre à l'amiable... moyennant rallonge.

Avec les trois autres on ne put raisonnablement traiter. Comment d'ailleurs aurait-on pu le faire ?

Pays demandait 45.000 francs alors qu'on ne lui offrait que 20.000, Poilvilain réclamait 9.000 francs pour une offre de 4.000 et Lemonnier exigeait 1.500 francs sur une proposition de 1.000 francs.

Inéluctablement on allait en expropriation qui fut prononcée le 19 novembre 1856. Pour l'anecdote, regardons les indemnités qui furent accordées par le jury le 25 avril 1857. A Pays, il lui était alloué 27.000 francs, à Poilvilain 5.000 et à Lemonnier 1.200 francs.

On avait maintenant les coudées franches et on chargea l'architecte départemental nommé Delarue de l'établissement des plans. Celui-ci dut prendre son temps puisque le 11 août 1857 le Conseil municipal chargeait le Maire de lui exprimer son mécontentement.

Enfin, ils arrivèrent et on put les examiner le 11 septembre 1857 ; la surprise fut quand même au rendez-vous puisque nous avons une augmentation de plus de 14.000 francs par rapport à la prévision d'origine.

Malgré tout, le projet était grandiose. Alors, on raclera les fonds de tiroirs.



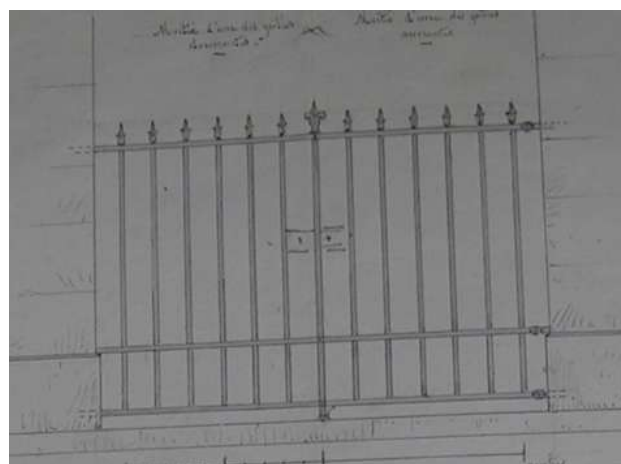
Il restait maintenant à trouver les entrepreneurs et ce fut chose faite le 21 décembre à la suite d'une adjudication car il n'était pas question de traiter de gré à gré.



Furent retenus François Taffary entrepreneur à La Flèche, associé à Bernard Hamelin, un menuisier du Lude qui offraient un rabais de 5%.

La cérémonie pour la pose de la première pierre pouvait enfin être fixée !

Le projet portant sur les halles prévoyait que celles-ci seraient ouvertes mais bien vite on constata que certains habitants les prenaient pour une décharge. On décida donc de les fermer par des grilles et l'architecte Delarue fut chargé du devis et des plans.



Les anciens ludois s'en souviennent tous.

Les serruriers Louis Mazuel et Louis Leconte, tous deux du Lude, seront chargés de leur pose. Il en coûtera un peu moins de 1.000 francs.

A quelle date les travaux furent-ils achevés ? En tout cas avant le 30 mai 1861, date à laquelle l'architecte Delarue délivrera un certificat de réception provisoire qu'il validera le 30 août 1862 par un certificat de réception définitive. Entre temps, le coût des travaux était passé à près de 50.000 francs...

Y eut-il une inauguration ? C'est vraisemblable, mais le dossier n'en conserve aucune trace.

Juin 1869. Si on établissait un théâtre dans la mairie ? Il était forcément nécessaire, puisque utilisé pendant près d'un siècle...



Immédiatement on demande à l'inusable Delarue d'en établir les plans... et le devis. Celui-ci sera chiffré à 3.316,07 francs pris en charge par Auguste de Talhouët à hauteur de 2.000 francs.

Le même jour, on s'occupe de l'aménagement du square au devant de l'hôtel de ville, à l'emplacement de la maison Fouray qui a été démolie. C'est toujours Delarue qui est chargé d'en établir le plan mais, grâce au Ciel, ou plutôt à Auguste de Talhouët, la ville ne déboursa rien. C'est ce dernier qui prend en charge les travaux⁹.

⁹ En janvier 1879, il fera même don du terrain à la Commune

Et comment accéder à cette nouvelle place du marché par la rue des Halles en arrivant de la rue d'Orée ? Auguste de Talhouët a la solution : on va l'élargir...

La chose était d'autant plus facile à réaliser que la Ville était propriétaire de toutes les maisons d'un côté, héritées de François Fisson. Sauf une, propriété de Madame Goujon et ses enfants. On entra donc en tractations, mais la vieille ne voulait rien savoir. On imagine même l'entendre dire « *C'est la maison où est mort mon défunt. Comment voulez-vous que je m'en sépare.* » 6.500 francs mirent cependant fin à ses scrupules... et la rue a la largeur que nous lui connaissons aujourd'hui.

On peut donc saluer la mémoire d'Auguste de Talhouët à qui nous devons la physionomie actuelle du centre ville.

Petit reproche que nous pouvons lui faire (mais le mérite-t-il ?).

N'avoir pas prévu la déviation...

Atelier généalogique de la M.J.C.

Alain LABBE

Novembre 2012